

6 avril 2011

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 300 000 francs au titre de subvention d'investissement à la coopérative la Ciguë afin qu'elle réalise la rénovation/reconstruction d'un immeuble destiné au logement de jeunes en formation.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission des finances, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, a étudié la proposition PR-858 lors de ses séances des 29 et 30 mars 2011.

La rapporteuse remercie M^{me} Sandrine Vuilleumier pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

Préambule

Depuis 1986, la Ciguë contribue à la solution des problèmes du logement pour les étudiant-e-s et les personnes en formation.

A cette fin, la Ciguë favorise l'augmentation du parc immobilier destiné aux étudiant-e-s.

Actuellement, la Ciguë loge 450 personnes en formation à Genève, selon trois modes différents: location, contrat de prêt à usage sur le court terme ou construction de logements dont la coopérative devient propriétaire.

Séance du 29 mars 2011

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire, accompagnée de M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances et du logement, et audition des représentants de la Ciguë: MM. Guillaume Käser, président, et Romain Legros, technicien

Aujourd'hui, la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), propriétaire d'un immeuble vétuste au 3, rue Chaponnière, a confié la rénovation de ce bâtiment du XIX^e siècle à la Ciguë.

L'autorisation de construire doit être délivrée prochainement, mais 300 000 francs manquent aux fonds propres de la Ciguë pour démarrer cette opération.

Plusieurs commissaires s'accordent à relever que la présentation de la proposition est peu claire, car seul l'immeuble de la rue Chaponnière 3 est finalement concerné.

M. Käser informe la commission que la Ciguë cherchait bien, au moment de la rédaction de la présente proposition, 150 000 francs pour un immeuble du boulevard du Pont-d'Arve et que l'argent a été trouvé entre-temps.

Il précise, concernant les 300 000 francs recherchés pour la rue Chaponnière 3, qu'ils ne représentent qu'une partie du coût total des travaux devisé à 4 millions de francs et que la somme sollicitée auprès de la Ville de Genève représentera les fonds propres qui permettront à la coopérative d'emprunter auprès des banques.

In fine, cette rénovation proposera 58 chambres pour personnes en formation. L'autorisation de construire devrait être délivrée prochainement, car les préavis des services concernés sont positifs.

Bien que fort vétuste, ce bâtiment répondra, après rénovation, à de très bons standards énergétiques.

Séance du 30 mars 2011

Discussion et prises de position

Tous les partis sont favorables à cette proposition. Toutefois, le Parti libéral-radical considère que cela ne devrait pas être une subvention d'investissement, puisque la Ciguë n'appartient pas à la Ville et qu'on ne verra, en pratiquant de la sorte, jamais apparaître dans les comptes l'effort pour le logement pour les personnes en formation, l'effort global consenti par la Ville.

Vote

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à une subvention d'investissement à la coopérative La Ciguë afin qu'elle acquière et rénove l'immeuble sis rue Chaponnière 3.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.